



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

A Unias, le 11 avril 2024

ARRETE
PERMANENT
N°2024/07

Le Maire d'Unias,

Vu le code des Collectivités Territoriales

Vu la demande présentée par l'entreprise MONNIER-TELECOM située au 75 rue Valentin Mesmer ANDREZIEUX-BOUTHEON agissant pour le compte d'EQUANS/ORANGE/THD42, déclare pouvoir intervenir à tout moment pour les travaux **déploiement de la fibre optique et interventions de maintenance**.

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise MONNIER-TELECOM sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au **31/12/2024**.

Toutes les mesures devront être prises par MONNIER-TELECOM, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise MONNIER-TELECOM.

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Directeur de MONNIER-TELECOM
Monsieur le Commandant de gendarmerie de Saint-Galmier

Le Maire,
Yves RUPORT